

CHOSSES

Mars 2005



LUES



REVUE
DE PRESSE

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Les travailleurs sociaux, leurs inquiétudes, questionnements et innovations, sont toujours présents dans « Choses Lues ».

Ce mois-ci, le printemps aidant peut-être, nous sommes allés vagabonder aussi du côté de vos employeurs, vos fédérations.

Où en sont-ils à l'heure de la décentralisation, des restrictions budgétaires, de l'Europe? Quelles procédures de négociations avec les tutelles? Vers quelles représentations souhaitent-ils aller? Comment vivent les structures innovantes, sous quelles contraintes? Voici donc leurs réponses à un questionnaire, un résumé très clair des conditions de négociations spécifiques au secteur, leurs utopies, les limites auxquels ils se heurtent, et donc le secteur tout entier avec eux.

Angles de vue un peu inhabituels mais qui vous concernent néanmoins directement.

En rubrique Société, vous trouverez des articles de fond. Sentiment d'insécurité, racisme, des perspectives de réflexion autant que d'informations, sur le paysage social issu de l'immigration, sur l'Islam : là aussi des angles de vue un peu différents. Une manière, c'est à croire, de vivre le printemps.

Ne vous privez pas des points de vue de bon sens : le procès d'Angers et le livre de Mme Maestracci autour des drogues (Biblio) : des occasions de marteler que le risque zéro n'existe pas. Pas de remède absolu à la maltraitance, ni de société sans drogue. Tranchent intelligemment sur les discours lénifiants et les illusions dont on voudrait nous bercer.

Le volet Emploi prend de la place, avec la parution des décrets d'application des nouveaux contrats aidés (loi de cohésion sociale). Un traitement succinct pour vous permettre de vous repérer, vous préparer à leur entrée en vigueur, toute prochaine.

Enfin, entendez-vous crier, regardez-vous travailler, écoutez-vous construire de l'évaluation, réagir aux attaques contre le secteur, et œuvrer à faire du travail social une discipline universitaire à part entière. Et tout le reste, et à bientôt.



addap13 est une association
de Prévention Spécialisée
collaborant avec le Conseil Général
des Bouches du Rhône

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Gannay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Sentiment d'insécurité : élevé mais en baisse.....	p. 04
Le nombre d'actes racistes ou antisémites double en un an	p. 04
Elite « beure » et débat sur les minorités.....	p. 05
Naissance de la Fondation pour l'Islam.....	p. 05
Ministère de l'Intérieur et édification des lieux de culte.....	p. 06
Mouvance éclatée, le salafisme s'étend aux villes moyennes	p. 06
Rapport sur la politique de l'immigration – Pétition FTDA.....	p. 06
Domiciliation demandeurs d'asile.....	p. 07
HALDE : le décret est paru.....	p. 07



Répertoire des métiers du travail social.....	p. 07
Décentralisation, restrictions budgétaires : un questionnaire pour les assocs.....	p. 08
Négociations et partenaires sociaux dans le social et médico-social.....	p. 08
Représentation unique des associations de protection de l'enfance ?	p. 09
Directive européenne sur les services, suite et non fin ?	p. 09
La « Maison Robinson » et l'innovation dans le secteur social.....	p. 09
Evaluations dans le social et médico-social : questions de méthode.....	p. 10
Procès d'Angers et travail social.....	p. 10
« Recherche sociale » par et pour les travailleurs sociaux.....	p. 11
Tribune libre : « Injonctions paradoxales »	p. 12
Une assoc pour défendre la présomption d'innocence des travailleurs sociaux	p. 12
Réconcilier les jeunes avec leur quartier.....	p. 12
Soutien à la parentalité : groupes de parole.....	p. 13
Un accompagnement global de jeunes parents.....	p. 13
Loi sur la prostitution : mobilisation pour son abrogation et bilan du Nid	p. 14
Propositions pour protéger « les femmes de l'immigration »	p. 14
Formations sociales : compétences restées dans le giron de l'Etat - Réactions.....	p. 15
Code la famille algérien : impact sur les immigrés en France.....	p. 15



Aide légale à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé.....	p. 15
La haute autorité de lutte contre les discriminations	p. 16



Les décrets des nouveaux dispositifs sont parus.....	p. 16
Nouveaux contrats aidés : questions	p. 17
Chômage à 10 % : chiffres supplémentaires et éclaircissements INSEE	p. 17
Plus 9.2 % de RMistes en un an.....	p. 17



L'Agence de rénovation urbaine : un an après..... p. 17
 Expulsions, hausse des loyers : protestations..... p. 18
 Réponses partielles sur le déficit des CHRS..... p. 18



1.5 million de bénéficiaires de la CMU fin 2003..... p. 19



La DIV prépare les « dispositifs de réussite éducative »..... p. 19
 La CSF et la loi sur l'école - Une étude de l'EN..... p. 19



ASH du 25 février 2005..... p. 20
 ASU du 04 mars 2005..... p. 21
 Le Monde..... p. 21



Brèves..... p. 21
 ASH du 25 février 2005
 ASH du 4 mars 2005
 ASH du 11 mars 2005
 ASH du 28 mars 2005





Le sentiment d'insécurité reste élevé mais a baissé depuis 2002

Le Monde – 04/03/25 – 1498 – 11

ASH – 04/03/05 – 1498 – 11



Il y a des « reprises » dans cet article car les chiffres ont déjà été donnés. Mais leur traitement est ici un peu différent. Et nous le trouvons intéressant. Appuie où ça fait mal en quelque sorte.

Premier rapport de l'Observatoire national de la délinquance : « sortir de la magie du chiffre unique qui expliquerait tout »

Statistiques : « partielles (...) imprécises (...) difficiles à interpréter », souligne ainsi les limites de « l'état 4001 ». Remontée des chiffres à des dates irrégulières d'un mois sur l'autre : différences trompeuses. Demande date mensuelle fixe

Faits constatés par les services : 3,8 millions en 2004. A l'exclusion d'une partie de la « main courante » et de la délinquance d'autres administrations : législation du travail, fraude fiscale, concurrence, douanes...

Crimes et délits : pas trace des « mains courantes », ni mention d'âge et sexe des victimes.

Atteintes à l'intégrité physique : élevé mais stabilisé par rapport à 2003. En 8 ans augmentation de 72 % (ralentissement depuis 2002). Menaces + 116 % et violences non crapuleuses + 82 % (elles ne diminuent pas). Violences crapuleuses + 50 % (en baisse depuis 3 ans) et sexuelles + 36 %.

Atteintes aux biens : à la baisse depuis 2 ans. Moins de cambriolages et vols de voiture. Mais davantage dans l'espace public ou avec violences (+ 34 % vols à la tire en 8 ans, lieux publics + 75 %).

Action des services : le nb d'infractions révélées augmente de 8 % en 1 ans et 43 % en 8 ans. Pour un tiers des cas infractions à la législation sur les stupéfiants (70 % des cas consommation). Pour un cinquième, infractions à la police des étrangers. Mais l'évolution se fait par à-coups : « fortement influencées par (...) les éventuelles orientations données par les responsables ».

Victimes ? : en 01 /02 se faisait jour une dégradation de la sécurité des personnes et une amélioration est constatée

en 01 /04 (indicateurs proches de 2000). Le sentiment d'insécurité, élevé mais en baisse depuis 2002. 13 % de plus de 15 ans préoccupés par le manque de sécurité dans leur quartier (18.4 % en 2002) 27% dans les cités et 35% en ZUS. 6.9 % se sentent en insécurité à leur domicile (8.9 % en 2002).

Préconisations : « Enregistrement sans équivoque de toutes les plaintes »

Création d'un numéro national unique d'enregistrement des plaintes : « traçabilité » du commissariat au parquet ; mettre en rapport la criminalité constatée avec les réponses apportées

Réalisation d'une enquête nationale annuelle de victimation auprès de 20 000 personnes

Définition des « violences urbaines ».

Suivi des violences urbaines, scolaires et de la connaissance des violences faites aux femmes.

Déplore qu'il soit impossible de connaître le nb de contraventions (en dehors des infractions routières) et leur taux de recouvrement

Entretien M. Ocquetau, CNRS, membre OND

La divulgation des statistiques policières mensuelles (Internet) devrait diminuer l'impact du commentaire annuel des chiffres de LA délinquance (spécifiquement français).

Qu'en est-il des violences intra familiales ?

Pendant longtemps, peu de plaintes : on est passé à des enquêtes de victimation auprès des femmes.

Prise de conscience dans les services, travail des assoc d'aide aux victimes : meilleur accueil.

Si la statistique traduit une hausse sensible, ce n'est pas forcément un indicateur de valeur absolue mais plutôt une traduction plus réelle de la situation.

Pour mesurer l'efficacité des services, n'y a t il que le taux d'élucidation ? Non. Accueil et orientation des personnes, partenariats civils, etc.

Nous sommes inquiets de la pression au « mérite » qui départage bons et mauvais départements sur la base du taux d'élucidation et du nb de plaintes. Nous craignons des phénomènes de « lissage », voire de freinage ou accélération d'enregistrement des procédures.

Le nombre d'actes et menaces racistes ou antisémites a presque doublé entre 2003 et 2004

Rapport SOS-Racisme – Point de vue Europe

Le Monde – 22/03/25 – 1525 – 11

ASH – 25/03 & 02 /05 – 1525 – 11



Franchement pas brillant c'est le moins qu'on puisse dire. Ce qui nous frappe c'est l'insistance de la commission sur des chiffres « record », des pics jamais atteints. Comme si cela devenait structurel en quelque sorte ? Et pourtant lisez la fin de l'article il y a des signes encourageants, comme s'il y avait 2 populations, 2 évolutions. Evidemment nous aurions aimé des pistes de réflexion.

Rapport annuel de la CNCDH : « la lutte contre le racisme et la xénophobie ». Les faits racistes et antisémites ont progressé de près de 88 %. 833 en 2003 contre 1565 en 2004. Le rapport fait état d'une dégradation « dangereuse » de la situation.

Violences contre personnes et biens : jamais été aussi nombreuses (369). Et plus graves qu'avant (56 blessés). Chiffres record, le rapport insiste.

Menaces et intimidations : pic de 1196 en 2004, presque deux fois plus qu'en 2003

L'antisémitisme reste majoritaire : 62% des actes recensés par la commission. Baisse relative en 2003 et 2004 remonte à un niveau jamais atteint.

Montée d'antisémitisme en 2000 (conflit israélo-palestinien) mais aujourd'hui semble déconnecté de l'actualité. « L'antisémitisme s'installe à un haut niveau, de manière continue et durable »

Autres actes de racisme et xénophobie : multipliés par 2,5. Là aussi de plus en plus violents (+ 83 % faits graves)

Cibles hors antisémitisme : majoritairement les Maghrébins et plus largement la population arabo-musulmane (81 % des actes). « Confusion entre immigrés, Maghrébins, musulmans, islamistes, entre culture et religion »

Image de l'islam : continue de se dégrader. 22 % des Français seulement perçoivent la religion musulmane comme positive (en baisse). Et 57 % voit les musulmans comme se tenant le plus à part de la société française.

De façon générale, croissance du sentiment que les groupes ciblés sont « à part » dans la société. « Plus marqué pour les Français musulmans mais en forte croissance pour les Français juifs »

De plus, hausse du nb de profanations de cimetières, « forte recrudescence des violences et menaces en milieu scolaire » (+ 20,4 % / 2003)

Un plus grand nb d'auteurs ont été interpellés mais « l'effectivité de la répression est faible » (sur 378 affaires recensées, 12 condamnations par ex.)

Sondage BVA : « plus grande prise conscience » du phénomène par l'opinion.

Inquiétude accrue sur le risque qu'il représente : racisme en 4° position parmi les craintes (9° en 2003) mais antisémitisme en dernière position.

« Net reflux » des préjugés censés alimenter le racisme : moins de personnes jugent « trop important » le nombre d'étrangers et de plus en plus pensent « enrichissante » la présence d'autres nationalités ou religions. Constat « encourageant » pour la commission

www.ladocumentationfrancaise.fr

SOS-Racisme : rapport sur discriminations à l'embauche. Préconise campagne d'information, meilleure formation des inspecteurs du travail et création de brigades d'officiers PJ spécialisés

Commission européenne contre racisme et intolérance : OK sur renforcement du dispositif juridique anti-racisme, contrat d'accueil mais relève des « éléments qui demeurent préoccupants »

Forces de l'ordre et magistrats pas toujours suffisamment mobilisés, immigrés et demandeurs d'asiles qui peinent à faire valoir leurs droits, fonctionnaires demandant des

papers non prévus par la loi

La tendance à voir les immigrés comme des « fraudeurs » doit être combattue.

www.coe.int/ecri

L'élite « beure » mène le débat sur les minorités... hors des partis

Le Monde – 21/02/05 – 1491 - 11



A l'opposé de votre public ? C'est plus compliqué bien sûr. Cette « élite » a forcément une opinion et un rôle potentiel au sein du débat sur les remèdes à apporter aux inégalités. Il est bon de savoir un peu comment elle l'aborde. Et en quoi votre connaissance de son terrain d'origine vous porte à partager ou non ces réactions.

On l'appelle parfois la « bourgeoisie »

2° ou 3° génération diplômée ; plus nombreux qu'avant : Ecole Magistrale, Sciences-Po, facs de médecine, etc., plus que chez les cadres des partis politiques.

Comment lutter contre les inégalités ? Volontarisme ou « discrimination positive ». Cette bourgeoisie tente d'interpeller les responsables politiques et de peser dans les débats.

A l'origine peu favorable à la « discrimination positive » et autres quotas même si l'exemple de Sciences-Po Paris la fait réfléchir.

Dans les années 80, leurs aînés se tournaient vers le PS et aujourd'hui ils sont plus proches de la droite

Ils reprochent à la gauche de continuer à aborder la question de la représentation des minorités sous l'angle des discriminations (logement, Politique de la Ville, CODAC, etc.)

Et pourtant il y a urgence. Elle préfère parler en terme d'identité (approche plus américaine), avec réussite par la libre entreprise plutôt qu'avec des emplois réservés, qui peut ramener à un retour « colonial »

Donc elle s'organise en groupes de pression (cf. RVP 12) comme le Club du 21° siècle, qui préfère aux quotas une « politique de la diversité » qui garantirait « l'égalité des chances »

Pour l'instant le débat n'a pas vraiment lieu dans les partis politiques ; il y a des prises de position, mais les tabous dominent

Les principales fédérations musulmanes de France créent une Fondation pour l'Islam de France

Le Monde – 22/03/05 – 1526 - 11



Ils en parlaient, ils l'ont faite. C'est à suivre.

Statuts signés le 21/03/05 au ministère de l'intérieur

Art. 1: la fondation « a pour but de contribuer à l'organisation et au développement de l'islam de France. [Son action] s'exerce en priorité en vue de la construction ou de l'aménagement ou de la rénovation de lieux de culte. »

Les statuts doivent être approuvés par le Conseil d'Etat. La Fondation ne devrait pas voir le jour avant juin.

Par la suite un règlement intérieur et une charte de déontologie seront établis. Le ministère de l'intérieur désignera un commissaire du gouvernement: voix consultative au CA.

M. de Villepin : « **fondation de droit privé, sous le contrôle de la Caisse des dépôts et consignations, répondant ainsi à une exigence de transparence (...) elle recevra des donc privés et étrangers** »

L'UOIF s'est finalement ralliée au projet.

Une circulaire recommande la souplesse face à l'édification des lieux de culte

Le Monde – 22/02/05 – 1527 - 11



Une information qui s'enchaîne bien avec l'article précédent. Il y a des signes, réflexions, circulaires qui sont intéressants à regrouper

Circulaire adressée aux préfets rappelant les conditions de construction des lieux de culte qui « ne peut être empêchée que pour des motifs liés à l'application des règles en vigueur », urbanisme, édifices recevant du public, etc.

Rappel pour les élus qui ont opposé des obstacles injustifiés (mosquées, salles de prières)

« La neutralité ne signifie (...) pas l'indifférence à l'égard du fait religieux puisqu'aux termes mêmes de la loi du 9/12/1905, la République garantit le libre exercice des cultes »

A noter que la Fédération protestante se plaint de « tracasseries administratives ».

Mouvance éclatée, le salafisme s'est étendu aux villes moyennes

Le Monde – 22/02/05 – 1492 - 11



Fantasmes, réalités, c'est bien d'avoir des mises au point. Avec des « plus », des « moins » et des appréciations. A croiser avec vos constats et propres sources d'informations.

Un rapport des RG sur cette mouvance, commandé par le ministère de l'intérieur : « il faut se donner les moyens de combattre les fantasmes sur ce sujet en connaissant mieux cette frange »

Le mouvement salafiste revendique une lecture originelle de l'islam et s'inscrit dans une logique de rupture vis-à-vis de l'Occident et des musulmans jugés trop modérés

Extrêmement minoritaire en France

Plus de 5 000 militants et sympathisants, (500 formant le noyau dur), en majorité dans les quartiers sensibles

Contrôlerait actuellement une quarantaine de lieux de culte et essaierait de prendre le pouvoir dans une quarantaine d'autres.

Cartographie des zones d'influence : présents sur la majorité du territoire. « Ceinture verte » autour de Paris et axe Roubaix-Paris-Lyon-Marseille en province avec une présence récente dans les villes moyennes.

A partir de 2002 la vigilance des pouvoirs publics s'est renforcée à l'égard des prêcheurs étrangers : d'où le développement d'Internet comme vecteur. 15 sites francophones suivis par les policiers.

Nette tendance au repli communautaires

Travaillent souvent dans la restauration rapide halal ou les centres d'appels téléphoniques. Quelques crèches, assocs sportives ou voyages.

Pour les RG, c'est l'antichambre privilégiée de l'action violente. Mais la diversité est grande.

Entretien avec M. Amghar, sociologue EHESS

Mouvement sans organisation centralisée ni personnalité d'envergure nationale. Leaders au rayonnement local (cité, etc.)

« Réseau protestataire qui rassemble les déçus des autres mouvements (...) mouvement qui coupe, qui isole »

Bénéficie d'un effet de mode. Reconnaissance dans les cités « pour les parents [cette] démarche est la preuve d'une bonne conduite. (...) Le militant rompt avec une vie dissolue. Il se marie »

Ils prêchent l'émigration vers un pays musulman mais peu quittent la France. Leur rêve est l'Arabie saoudite.

L'immense majorité des jeunes interrogés se définit comme « légaliste » mais ce peut être une façade « ils expriment un fort sentiment de persécution. Pour eux l'islam est victime d'une guerre mondiale ».

Les oulémas saoudiens condamnent la violence mais l'isolement prépare à une rupture avec la société. C'est là que l'on peut basculer vers le terrorisme. Mais « on se situe plutôt dans la perspective du repli et des lendemains qui déchantent ».

Le recensement et l'éloignement des clandestins, deux épines dans le pied du gouvernement – Une pétition de FTDA – Conditions de domiciliation des demandeurs d'asile par les assocs.

ASH – 04 & 18 /03/05 – 1524 - 11



Où comment déterminer le nombre de clandestins. Exercice périlleux. Jugez-en à travers ces quelques lignes... ou creusez la question sur Internet. A lire à la fin du premier article un point sur le contrat d'accueil et d'intégration. Plus pétition,

précisions, à lire, à parcourir, nous avons rassemblé ce que nous trouvions.

La loi Sarkozy 2003 fait obligation au gouvernement de rendre un rapport annuel sur « les orientations de la politique de l'immigration »

Ainsi vient d'être remis un rapport au Parlement

Photographie assez précise des étrangers présents sur le territoire français

Difficile d'évaluer le nombre de clandestins : quelques indicateurs quantitatifs sont proposés.

Placements en zone d'attente, refus d'admission sur le territoire (on estime que 60 % des personnes arrêtées par la PAF ont quitté le territoire), déboutés du droit d'asile (en forte progression (une forte proportion restant sur le territoire), arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière non exécutés, placements en centre de rétention administrative et enfin le nb bénéficiaires AME et d'infractions à la législation sur les étrangers.

Freins à l'éloignement des clandestins : « forte croissance du nb de mesures exécutées » Mais difficultés quand l'étranger est introuvable, vient d'un pays avec lequel il n'y a pas de liaisons commerciales, « manque de coopération » du ressortissant, contraintes de temps et enfin « faible nombre » de places en centre de rétention administrative

Contrat d'accueil d'intégration : en vigueur de puis le 01/07/03 et plus de 41 000 primo-arrivants ont demandé à en signer un.

30/09/04 : ressortissants du Maghreb majoritaires ; 51.5 % sont des femmes et 61.5 % des membres de famille de Français. Plus des 2/3 communiquent correctement en français et leur âge moyen est 32 ans.

www.interieur.gouv.fr

Une pétition de France Terre d'Asile : au Président de la République sur prise en charge des déboutés du droit d'asile. Demande la réouverture des dossiers des déboutés.

« Il revient à celui qui a posé le problème, le 14/07/02, en annonçant une réduction drastique des délais d'instruction, d'aller au bout du dossier en tenant compte de la réalité du terrain »

Délais trop courts, mauvaise information, manque d'accompagnement et de places CADE

« Près de 200 000 déboutés du droit d'asile sont maintenus en situation irrégulière sur le territoire ». A noter la très forte augmentation de demandes de réexamen de dossiers en 2004 : + de 6 000 (2 200 en 2003), qui pèse sur le chiffre global des demandes d'asiles (en hausse) – Source HCR

Domiciliation des demandeurs d'asile par les assoc : circulaire parue sur les critères d'agrément

Assoc régulièrement déclarée depuis au moins 3 ans, son objet en rapport avec l'aide ou l'assistance aux étrangers (peut être aide aux personnes démunies dépassant l'aide aux étrangers). Un cahier des charges doit être défini ainsi qu'une évaluation par les préfetures « dialogues constructif »

Circulaire n° NOR/INT/D05/00014/C du 21/01/05

La HALDE (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances) bientôt opérationnelle

ASH – 04 & 11/03/05 – 1514 - 11



Information rappel, mais gageons (voir la fin) que nous en reparlerons.

Décret n° 2005-215 du 04/03/05, JO du 06/03/05

(Voir rubrique « législation »)

Elle a compétence pour connaître « toutes les discriminations directes ou indirectes, prohibées par la loi ou par un engagement international auquel la France est partie ». Sexe, race ou origine ethnique, religion, handicap, âge ou orientation sexuelle.

Le Président peut passer convention avec des services aux compétences complémentaires (propositions en ce sens de la CNCDH sur www.commission-droits-homme.fr). Compétent pour ce qui concerne budget et personnel

Collège 10 personnalités : délibérer sur questions relatives aux pouvoirs et missions de la HALDE, (suite à donner aux réclamations notamment), règlement intérieur. Il désignera les 18 membres du « comité consultatif » (fonctionnement précisé dans le règlement intérieur)

« Non à une HALDE alibi », prévient un collectif

30 assoc (GISTI, Aides, etc.) s'alarment du fonctionnement du comité consultatif. Il n'aurait pas le pouvoir de s'auto saisir. Dépendant ?



Le « Répertoire des métiers du travail social »

ASH – 04/03/05 – 1494 - 12



Peut être utile, pour vous, pour des stagiaires, pour des jeunes. C'est pourquoi nous le mettons au tout début de la rubrique.

L'édition 2004 est parue : fiches techniques par métiers. Conditions d'accès, formations, examen final et modalités exercice professionnel www.social.gouv.fr

Un questionnaire : les associations s'affirment comme des intervenants de proximité, mais manquent d'ouverture nationale et européenne

ASH- 25/03/05 – 1534 – 12



Alors c'est partiel, ce sont les réponses à un questionnaire. Tout le monde ne l'a pas reçu et tout les destinataires n'ont pas répondu... mais nous tenons d'abord à signaler cette démarche forte et puis cet instantané ne peut qu'être intéressant.

L'Uniopss a adressé un questionnaire à ses adhérents. Leur opinion dans le contexte de décentralisation, restrictions budgétaires et ouverture européenne. On peut en retenir quelques grandes tendances

Faiblesse de la démocratie participative : les directeurs répondent à 70 % contre 20 % pour les administrateurs

Problèmes de renouvellement du secteur : 85 % des « répondants » ont plus de 9 ans d'ancienneté et 66 % plus de 19 ans

Loi 1901 : 92 % des assocs jugent ce cadre pertinent

Atouts du secteur associatif ? : proximité, réactivité, souplesse.

Loi 2002 : 74 % ont un document écrit sur le projet associatif et présenté lors de chaque embauche. 36% affirment réunir un conseil de la vie sociale et 33 % signer un contrat de séjour. Renouvelle la relation à l'usager mais complexifie la gestion

Travail en réseau : important aux niveaux local, national, régional, et mais moins, départemental

10 % seulement dans un réseau européen (37 % ne se sentent pas concernées pas ce niveau).

57 % des « répondants » se sentent mal informés sur la décentralisation acte II : OK pour la concertation avec les élus mais inquiétudes sur l'accroissement des inégalités territoriales et les réductions de financements

Positif : APA, CMU, rénovation de l'action sociale, lutte contre les exclusions

Négatif : réforme assurance maladie et retraites

Pas favorables à la mise en concurrence

Améliorations : secteur personnes âgées, handicapés, et mais moins, enfance famille jeunesse

Points noirs : insuffisant dans le champ de la pauvreté

Préoccupations avant tout sectorielles et locales.

Négociations et partenaires sociaux dans le social et médico-social : difficile ménage à trois

ASH- 25/02 & 04/03/05 – 1505 - 12



Complicé cet article ? Mérite vraiment qu'on s'y arrête. On y parle des salaires de toute la branche, des accords et autres avenants dont vous entendez parler sans arrêt. Compte-tenu de la complexité de la

question, l'article est clair, avec les points de vue de syndicats employeurs dont vous entendez parler également sans arrêt. Bien.

Dans la métallurgie, etc. quand les partenaires sociaux arrivent à un accord, ils l'appliquent, la seule condition étant le respect du cadre légal

Le secteur social et médico-social est régi par le même code du travail mais toutes les accords négociés, qu'ils aient ou non une incidence financière, y sont soumis à l'agrément du ministre chargé des affaires sociales. De nombreux accords sont retouchés ou refusés, y compris les nationaux (55% de refus en 03)

Exorbitant au regard du droit commun ? Contrepartie des financements publics : « Quand l'Etat supporte la charge (...) quand l'employeur n'est pas directement et financièrement responsable, les pouvoirs publics ne peuvent se désintéresser des décisions prises (...) le payeur doit être le décideur » (M. Bérégovoy – 1983)

Autorisation préalable à toute création...(loi 1975); mécanismes de régulation financière (86 et 89); autorisations liées aux schémas départementaux et à l'existence du financement (loi 2002)

L'agrément des accords collectifs par le ministère concerne les établissements dont les dépenses de fonctionnement sont « supportées, en tout ou en partie, directement ou indirectement, soit par des personnes morales de droit public, soit par des organismes de sécurité sociale »

A savoir les branches associative sanitaire sociale et médico-sociale (BASS) et aide à domicile (BAD).

Syndicats et institutions y étaient opposés. Cela dit, le secteur s'est développé et les partenaires avaient l'impression d'un dialogue.

RTT : modération salariale 2.5 % (2000/01). Et à partir de 2002, extension au secteur de la modération salariale imposée au secteur public. Aujourd'hui période de réduction des budgets Etat et sécurité sociale (déficits)

«Les déficits cumulés plus la réduction à rien du dialogue social, tout cela va finir par devenir explosif» (Snasea)

L'administration : début d'année, orientations, ou «paramètres d'évolution» sur l'augmentation de la masse salariale, se référant notamment aux mesures prises pour la fonction publique (lois 02, financement Sécurité sociale 04)

«Nous réclamions une enveloppe annuelle nous laissant la possibilité d'une négociation responsable, et non pas une sujétion permanente à ce qui se passe dans la fonction publique» Snasea

Pour 2005 la DGAS annonce : évolution de la masse salariale à négocier, pas plus de 0.64 %. Alors ?

« Les employeurs affichent leur mécontentement, mais restent inféodés à la tutelle. A la fin, ils rentrent dans le moule » (CGT); « les employeurs rentrent dans le jeu du ministère » (CFDT)

Il faut négocier entre avril et juillet « pour que cela ait une chance d'être pris en compte [pour] l'année n+1 » (CFDT)

La décentralisation ajoute aux interrogations : L'opposabilité des accords agréés s'arrête aux limites des enveloppes dévolues aux CG (FO). Plus facile de discuter avec les élus de proximité (Snasea). A suivre.

Une représentation unique des associations de protection de l'enfance ?

ASH- 25/03/05 – 1535 – 12



Voilà du nouveau, en tout cas officiellement, et de l'intérieur du secteur. C'est bien. A suivre donc.

Assises du Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert (Cnaemo) : les principales fédérations appellent à une refondation (notamment Unasea, Uniopss, et Cnaemo)

Appellent à une représentation unitaire face aux pouvoirs publics

« Alors qu'il n'existe plus de politique nationale de protection de l'enfance, il est vital de recomposer le secteur associatif (...) en trouvant une forme de représentation innovante, pérenne et non sectorielle »

Idée soutenue par le Snasea

Alors une grande structure juridique ? On n'en est pas là

Directive européenne sur les services, suite et non fin (directive dite « Bolkestein »)

ASH- 11 & 25 /03/05 – 1515 – 12

Le Monde – 16/03/05 – 1515 - 12



Alors, Un tas d'informations, de demandes et affirmations, dont certaines totalement contradictoires. C'est à suivre bien sûr. Pour ce qui concerne notre secteur, on dirait qu'il y a des avancées. Lisez la fin de l'article. Des choses émergent qui rapprochent l'Europe de notre quotidien.

(Voir nos numéros 12/04 et 01/05)

Le commissaire au marché intérieur exclut de retirer un texte « essentiel » pour l'économie mais admet qu'il doit être « corrigé »

Il répète qu'il entend exclure de son champ d'application « la santé, les services sociaux et les services d'intérêt général » financés publiquement.

Demande en avait été faite par les gouvernements français, belge, allemand et suédois.

A noter que M. Barroso exclut de revenir sur « le principe des pays d'origine » alors que début mars la commission se disait prête à des concessions...

L'Assemblée nationale demande le réexamen de la directive et estime que « les services d'intérêt général doivent être clairement exclus du champ d'application de la proposition »

Conseil national de l'Habitat : plaide pour que le secteur de la construction soit exclus du champ de la directive. Principe du pays d'origine inapplicable en l'état : harmonisation des législations insuffisante

Idem pour logement social et services d'aide aux personnes

par le logement : « dans l'attente d'un encadrement communautaire prenant pleinement en considération leurs spécificités d'intérêt général à caractère social »

L'Unifed : travaille (avec 2 autres groupes) à un projet de Fédération européenne d'employeurs sociaux ou de l'économie sociale. Statuts peut-être déposés au mois de mai.

Faire entendre des positions communes chaque fois que les activités des entreprises sociales seront concernées.

La « Maison Robinson » à Longjumeau a fermé ses portes – Question de l'innovation

ASH- 11 & 25 /03/05 – 1516 - 12



L'innovation est au cœur du secteur social, souvent nous rendons compte d'expériences novatrices et souvent aussi à la fin nous faisons état de difficultés financières. Là ce qui est intéressant c'est cette question posée de façon centrale. Veut-on innover ? S'en donne-t-on les moyens ? Quels obstacles pour quelles conséquences.

Ouverte en 09/ 99, elle ferme en 09/ 2004.

Travail en direction des 6/13 ans souffrant de solitude et leurs parents. Renouer les liens enfants / parents, mais aussi avec les institutions etc., par une permanence éducative au quotidien dans tous les espaces fréquentés par les enfants.

Démarche fondée sur gratuité, libre adhésion, mélange des âges et engagement dans la durée.

La structure ne rentrait dans aucun statut défini et a vécu une insécurité budgétaire permanente. CG Essonne, CAF, mais difficile de trouver les financements complémentaires indispensables

« En matière d'innovation, les promoteurs se doivent d'être encore plus convaincants pour obtenir la poursuite des financements ou des subventions supplémentaires » (une sénatrice)

Obligation de transparence accrue alors même que l'innovation induit une fragilité. Risque : que la logique de contrôle à elle seule ne remette en cause la capacité d'inventer que tout le monde souhaite voir mise en œuvre

L'innovation doit être une responsabilité partagée avec les financeurs

Une assoc « Intermèdes - Robinson » vient d'être créée pour capitaliser les expériences et contribuer à leur reconnaissance.

L'innovation, « un choix de société » : par le cofondateur de la « Maison », M. Ott

L'innovation sociale est « un parcours du combattant » : financier, administratif, contraintes contradictoires etc.

Mais la pérennisation « est encore plus redoutable »

Les assoc « ne pèsent pas lourd dans les négociations avec les collectivités ou les administrations » et sont prises

entre le risque d'instrumentalisation et la pression des salariés

Les collectivités territoriales peinent aussi quand la structure est en dehors de tout agrément

Les municipalités soutiennent mal des interventions qu'elles ne peuvent pas contrôler (d'où la question de l'opportunité d'en faire des « chefs d'orchestre » de la politique de prévention)

La politique de la ville : peu efficace pour un projet global et durable

Les recherches perpétuelles de subventions épuisent les professionnels et détournent du temps de l'objet du projet. On fait des économies sur l'encadrement et les conflits surgissent.

Le choix d'éduquer est pénalisé dans les pratiques professionnelles (conditions d'exercice) et du point de vue de l'expérimentation.

Pourtant des alternatives éducatives existent, des structures ont des expériences intéressantes sans possibilité de les faire reconnaître.

Evaluation dans les institutions sociales et médico-sociales : de quelques questions de méthode

ASH – 25/02/05 – 1494 - 12



Il nous a beaucoup plu cet article. Parce que loi 2002 ou pas, nomenclature des établissements ou pas, la question de l'évaluation est récurrente et que là, nous semble-t-il, le décor est bien planté. A partir des éléments exposés clairement ici, on peut avancer et construire. Un canevas est dessiné, avec en toile de fond les risques et questions.

M. Savignat, Univ. Grenoble- management des politiques sociales-, membre de la Société française de l'évaluation – www.sfe.asso.fr

La loi 2002 systématise l'évaluation . Un arrêté (06/11/04) fixe la composition du Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale (CNESMS) – Voir www.social.gouv.fr

« Le travail en amont de validation des référentiels et des recommandations de bonnes pratiques sera une mission prioritaire », pour de premières évaluations en 2007

Chantier de construction : outils et prestataires (habilitation d'organismes pour les évaluations externes – un cahier des charges doit être élaboré)

Utiliser les connaissances et recherches existantes, au-delà du périmètre des acteurs concernés.

Les institutions doivent mettre en œuvre des démarches qualité formalisées et évaluer activité et services rendus : ce sont deux démarches différentes, la 1° ressortissant à l'industrie et la 2° au management des politiques publiques

Outils à adapter, objectifs et modes opératoires.

Individualisation des prestations, références générales appliquées à des situations concrètes demandent un affinement de la démarche qualité (ex. norme ISO = écrire ce que l'on fait, faire ce que l'on écrit et le prouver)

Secteur industriel et commercial : logique linéaire de la production au client à travers le produit. Avec le marché comme « juge de paix »

Champ social et médico-social : logique de type triangulaire. Institutions (missions, organisation), personnels (cultures) et usagers (histoire) interagissent. « La transaction implique les 3 sommets du triangle »

Il faut donc méthodes d'évaluation assorties de précautions méthodologiques (les structures agissent dans le cadre de missions fixées à l'extérieur, par les décideurs publics)

1) Pertinence du projet et des objectifs au regard des missions.

2) Cohérence missions / projets / objectifs / moyens.

3) Efficience (mesure les rapports entre moyens et résultats.

4) Efficacité : résultats / objectifs.

Le risque est réel de voir privilégier une vision restrictive de la qualité : efficience. Idée implicite : la qualité de l'organisation et fonctionnement garantirait la qualité de l'activité et des prestations. Faux et dangereux.

Une certification de cet ordre éluderait toutes questions relatives aux référentiels, missions, etc. et, en privilégiant la forme aux dépens du contenu, elle leurrerait à la fois usagers et autorités publiques

Question induite : qualifications et compétences des évaluateurs, internes ou externes. Il leur faudra observer et décoder dits et non-dits. Expérience et culture du secteur indispensables.

La méthodologie reste à construire.

Des outils sont utilisés actuellement : produits par les acteurs eux-mêmes. Ils témoignent de la diversité des approches (Uniopss, Snapei...)

Commencer par une évaluation critique de ces outils

ACTIF : « en et hors institution... la qualité de la vie avant tout » n° 342/343 Défend des méthodes d'évaluation qui tiennent compte aussi des aspirations des usagers – 04 67 29 04 67 – 15 €

Procès d'Angers et Travail social

ASH- 11/03/05 – 1513 - 12



Un série d'articles qui nous intéressent. D'un abord facile sur des questions graves. Protection de l'enfance, signalement... ou pas. Sujets difficiles, votre quotidien, que l'actualité voudrait parfois présenter comme processus simple. Police, citoyens, travail social, et puis structures, réformes. Des clarifications s'imposent, des pistes de travail sont là. Si le travail social est régulièrement mis en cause, il sait aussi comment se défendre.

Un triste cas d'école

66 prévenus pour 45 victimes de 6 mois à 12 ans.

Parmi les 23 familles accusées, 21 étaient connues ou suivies par les services sociaux, 15 ayant fait l'objet de signalement : carence éducative (parfois « suspicions de maltraitance de nature sexuelle »)

Le procès montrera du doigt l'institution censée protéger une population déstabilisée. Manque de vigilance, aveuglement ? La défense l'évoquera et 30 travailleurs sociaux sont appelés à témoigner.

Pour le CG, ces témoignages montreront « ce qu'est le travail social et ce qu'il n'est pas (...) pas un auxiliaire de police, pas le contrôle social permanent, il ne peut pas tout voir, tout savoir »

A noter que ce département avait mis en place l'un des premiers schémas « enfance-famille »

La défenseure des enfants : c'est le procès des accusés, mais l'affaire révèle « l'échec patent des mécanismes de préservation des enfants » : cloisonnement excessif entre services et institutions et manque de formation « le décryptage de la parole de l'enfant relève d'un grand professionnalisme »

Pdt du tribunal pour enfants de Bobigny : « il reste toujours des signaux indéchiffrables ». Enfants pris dans des « conflits de loyauté », adultes manipulateurs (perversion), absence de trace.

Une maltraitance peut en cacher une autre. Au foyer ASE de ce département un tiers des enfants sont placés pour maltraitance sexuelle et en fait cela concerne la moitié des enfants placés. Mis en confiance, ils parlent, et on le constate.

De plus le manque de moyens de la justice explique que des pédophiles condamnés peuvent passer entre les mailles du filet : contrôle judiciaire, etc.

De toute façon une réflexion est engagée.

C. Romeo (directeur enfance famille 93) : cesser de « définir les politiques nationales à partir de l'actualité ». Et combien de rapports existent, qui n'ont pas été suivis d'effets.

Pistes : accroître les moyens AEMO, développer des interventions collectives, contractualiser avec les familles (mesures administratives, en amont)

Les groupes de travail mis en place par Mme Roig doivent remettre leurs travaux incessamment (prise en charge des mineurs protégés et amélioration du signalement de l'enfance en danger)

Pistes : actions éducatives en milieu ouvert « intensives » en cas de situation de crise ; concept du dossier unique (avec réflexion sur le partage de l'information : ne pas tomber dans la « police des familles ») ; renforcement de la pédopsychiatrie, recueil des « informations préoccupantes » au niveau départemental ; formation et supervision pour les professionnels.

P. Naves (inspecteur affaires sociales) : « les statistiques restent floues sur les violences graves faites aux enfants » Et les enfants protégés ? « pas de grilles d'évaluation des parcours »

Cette appréciation est du domaine de l'Observatoire national de l'enfance maltraitée : premières analyses concrètes prévues « courant 2005 »

« Les travailleurs sociaux ne doivent pas être des boucs émissaires » - Président de l'ANAS

2003 : 89 000 enfants signalés par les services sociaux départementaux. 52 000 situations orientées vers le judiciaire, 37 000 familles orientées vers une mesure administrative (avec leur accord).

On ne peut pas dire que le dispositif est « totalement » inadapté. Mais il est perfectible.

Maltraitements : pas toujours faciles à repérer.

La justice a entendu les professionnels et n'a engagé aucune poursuite. Alors collusion entre les pouvoirs ? On l'entendra au procès. Ce qui est en cause à Angers c'est aussi le crime, l'exploitation sexuelle et cela revient à la police et non aux travailleurs sociaux.

Lorsque le travail social exerce une mission de contrôle c'est avec une finalité de protection.

Tout le monde est concerné par la protection de l'enfance : voisins, relations, etc. Il ne faut pas se dédouaner sur le dos des travailleurs sociaux.

Le service social ne réglera pas tout. La liste des missions est immense et demain en plus prévention de la délinquance ?

Attention à ne pas se diriger vers une « police » de familles qui ont davantage besoin de soutien que de « surveillance ». En outre pédophilie et violence ne sont pas l'apanage d'une catégorie de population.

Réfléchir, réformer, oui, mais en comprenant qu'il « ne sera jamais possible de prévoir et d'empêcher toutes les situations de maltraitance »

En réduire le nb est aussi une question de moyens.

L'assoc des Inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS) réclame le renforcement de leurs prérogatives

S'appuie sur le rapport de la défenseure des enfants et demande un contrôle élargi de l'Etat dans le domaine de la santé et de la cohésion sociale.

L'Etat doit se donner les moyens de contrôler l'effectivité des politiques décentralisées

Déplore la non-parution du décret prévu par la loi 2002 (assermentation qui devait les renforcer)

Formation supérieure : une « recherche sociale » par et pour les travailleurs sociaux

ASH- 25/03/05 – 1531 - 12



Voilà un article qui nous a beaucoup intéressés. Travail social et recherche : une formation pour vous, une première aussi puisque le travail social y est directement objet de recherche. Lisez attentivement, c'est intéressant et donne au passage des aperçus sur les conceptions françaises de la recherche.

Master (ex. DEA) « Travail social, action sociale et société » depuis octobre 2002 au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). 3^e cycle articulé aux savoirs méthodologiques et techniques professionnels, et offrant

des cadres théoriques permettant capacités d'analyses et production de connaissance

Jusqu'à présent les travailleurs sociaux désireux de poursuivre une formation supérieure devaient s'inscrire en psycho, socio, sciences éducation, etc. Alors qu'à l'étranger il y a des doctorats en travail social (Europe, USA, Canada)

En France le travail social n'est pas considéré comme une discipline à part entière mais comme un champ de pratique. Principal pb au moment de la demande d'habilitation de cette formation. Le master s'appuie sur la sociologie (discipline existante) et propose d'autres enseignements.

Travail social à la croisée de 4 champs d'analyses : « transformations de la société, émergence et cristallisation des pb sociaux, réponses apportées par « l'Etat social » et les jeux d'acteurs (professionnels et usagers »

Cette formation tranche avec la tradition française qui établit un grand cloisonnement entre praticiens et chercheurs. Là les finalités, au-delà de l'enjeu scientifique classique, sont aussi professionnelles.

Formuler des pbs sociaux pour enrichir la pratique, s'inscrire dans l'utilité sociale. Et « il n'est pas facile de prétendre faire science dans un champ dans lequel on agit »

La majorité des étudiants sont des travailleurs sociaux, et les praticiens de terrain sont plus nombreux que les cadres.

Très peu d'entre eux envisagent une carrière universitaire. Souvent ils viennent pour faire le point, approfondir la réflexion et la transmettre au milieu professionnel.

Beaucoup de travaux consacrés à l'analyse des pratiques. Tendance à « réfléchir sur le monde plutôt qu'à l'observer »

« La position de praticien-chercheur permet de prendre de la hauteur afin d'avoir un meilleur crédit en tant que travailleur social qui parle du travail social » (un étudiant)

La titulaire de la chaire voudrait ouvrir un master professionnel, « former des cadres de l'intervention sociale ». Manque de moyens à l'université.

Tribune libre : « Injonctions paradoxales »

ASH- 18/03/05 – 1522 - 12



Elle nous plaît cette tribune parce que justement elle est « libre ». C'est un cri, argumenté, mais un cri. Chacun y puisera quelque chose. De l'indignation, « c'est excessif », ou du réconfort, « c'est vrai ». Mais il semble difficile d'y rester indifférent. D'autant plus que d'autres articles sont allés récemment dans le même sens.

Mme HEIB, AS dans un département

Dans certains CG les travailleurs sociaux sont écartelés entre 2 logiques contradictoires, celle de l'employeur (coût, efficacité) et la leur (prise en compte globale d'un public)

Clivage de plus en plus marqué entre institutions et équipes : ne nuit-il pas à la qualité du service, mise en avant par les décideurs (paradoxe 1) ?

Depuis la 1° décentralisation, les travailleurs sociaux

(collectivités locales) savent fonctionner avec le poids du politique. Ce peut être démocratique, un espace où les politiques comprennent des équipes reconnues pour leurs capacités techniques.

Aujourd'hui c'est autre chose. Les logiques managériales en vigueur posent la question de la pérennité du travail social auquel nous avons été formés. Pression avec effets de freins à l'action.

Paradoxe 2 : « faites mieux avec moins ». Travailleur social parfois réduit au rôle de révélateur de points faibles contre lesquels il n'a rien à proposer. Culpabilisation de l'usager ?

Paradoxe 3 : « Soyez créatifs » mais parallèlement le fonctionnement est pyramidal. « Secret » de l'institution : réorganisations, etc. Dans ces conditions, on est davantage « exécutant » que « concepteur ». Avec le risque d'un « effet miroir » dans la relation à l'usager (domination)

Qu'attend-on vraiment des travailleurs sociaux ?

Action sociale réduite à un « guichet » ? Le traitement de la personne par des dispositifs n'est-il pas plus coûteux au demeurant que l'écoute ?

Le travailleur social n'existe pas sans l'usager et a besoin de sa confiance. De la même façon, les politiques sociales nécessitent un minimum d'adhésion de la part des travailleurs sociaux.

Une association pour défendre la présomption d'innocence des travailleurs sociaux mis en cause

ASH- 25/02/05 – 1510 - 12



S'enchaîne bien si l'on ose dire avec l'article précédent. Bon à savoir, faire savoir ? A vous de voir.

Assoc. de soutien aux professionnels de l'éducation mis en examen (Asprée). Pour que les affaires non encore jugées ne portent pas atteinte à leur vie professionnelle.

93, Av. Aristide-Briand – 70000 Vesoul

Lutte contre les violences urbaines : réconcilier les jeunes avec leur quartier

ASH- 18/03/05 – 1523 - 12



Il nous a beaucoup plu cet article ! Rien de nouveau sous le soleil et en même temps un éclairage différent sur les fameux « chantiers de proximité ». A lire, surtout quand depuis des années on se pose des questions autour de la rémunération ou de la compensation de ces chantiers jeunes. Dispositif léger et, semble-t-il, efficace. Parle de ce que vous faites et d'autres choses en même temps.

Dispositif « Argent de poche » né à Nancy en 1997, suite à

Ce dispositif ne convient pas aux jeunes qui font du « business », ou qui ont été condamnés

En 2000, « Equipe mobile de travaux »: réponse judiciaire et éducative alternative pour les plus en marge (TIG, semi-liberté)

Ils peuvent disposer de 100 h travail rémunérées au SMIC et réparties sur 5 semaines. Retaper des appartements à louer sur la cité : toujours l'idée de tisser du lien social et du collectif.

Avec la pause déjeuner comme temps d'échange.

Idee aussi que l'institution peut tendre la main vite et concrètement à des jeunes « en panne ».

Placer ce public dans une dynamique de réinsertion

Le problème c'est « l'après » : manque de relais.

Monter une Ecole de la 2° chance ? L'idée est là mais « dispositifs de formation hyper-calibrés (...) tout cela manque de souplesse » (ML)

Il faudrait plutôt des passerelles avec le monde du travail. Assoc intermédiaire, réhabilitations de quartier, etc.

Un des principes c'est le partage d'expériences

La parole d'un pair parfois mieux acceptée que celle d'un travailleur social.

Travail sur la relation à l'autre. « elles recueillent beaucoup d'empathie et repartent soulagées »

La question de la fin du 1° groupe a été douloureuse, d'abord parce que les femmes sont heureuses de venir. Mais il fallait aussi faire profiter d'autres mères et permettre l'autonomie des femmes : étayage mais pas dépendance

Une thérapeute est intervenue à ce moment-là

Le bilan est positif pour les femmes qui disent avoir changé dans leur rapport à l'autorité.

Pour les AS : « redynamise mon travail », « réfléchir autrement, en partie grâce à la supervision » « permet de mieux percevoir le quotidien des gens »

Cela occupe 30 % de leur temps et nécessite donc un fort engagement car leur travail sur le secteur continue. Le CG a recruté une CESF pour soulager l'équipe sur son territoire

Soutien à la parentalité : des groupes de parole pour aider les mères à réinvestir leur rôle éducatif

ASH- 11/03/05 – 1517 - 12



Très joli article. Tout simple. Là l'innovation est bien soutenue, issue du diagnostic des travailleurs sociaux avec un bilan encourageant. Peu de moyens et du mieux-être. L'essence du travail social ?

Action collective « la parole aux parents » dans un appartement « anonyme » (CG de la Nièvre).

Suite au CLS (98) les élus demandent une intervention pour prévenir les pbs de délinquance. « Leur idée était qu'elle concernait en premier lieu les population maghrébines » Les travailleurs sociaux, eux, constatent que les familles françaises monoparentales sont bien plus concernées.

Peu soutenues, isolées, pbs multiples, difficultés à imposer des règles, faible estime d'elles-mêmes.

3 AS suivent une formation (échanges autour des modes de communication avec l'enfant) : groupes de parole 1 vendredi ap-midi sur 2 (7/8 personnes)

Premier groupe : septembre 2001 avec des mères de jeunes de moins de 15 ans. Jusqu'à fin 2004

Deuxième groupe : ouvert aux familles non monoparentales (les hommes ne sont pas venus)

Expliquer les règles : écoute, confidentialité, respect. Rappeler les obligations des AS (maltraitance, etc.). L'équipe a des séances de supervision qu'elle juge inestimables

Instaurer la confiance entre tous (jeux)

Dégager des thèmes et voter pour l'ordre du jour

Autorité, valeur de l'argent, violences, école, père, honte, sommeil, etc. Environ 3 thèmes par séance. On repart toujours de la séance précédente.

Parfois intervenants extérieurs (psy, etc.) ou déplacements (TGI, etc.)

Couples en difficulté : un accompagnement global des jeunes parents vulnérables

ASH- 04/03/05 – 1511 - 12



Place des hommes, place des pères, on en parle beaucoup. Un ex. de ce qu'on peut faire autour de cette idée. Mais comme toujours aussi pbs de financement, et quand on parle de logements alors on voit de suite, et du reste vous le savez, combien les travailleurs sociaux sont limités par la conjoncture.

Assoc Aire de Famille : centre parental dans le 19° arrdt de Paris depuis mars 2004

Accueillir des couples pour laisser leur place aux pères. « Accompagnement fondé sur la parentalité »

La direction de l'action sociale enfance et santé (la Ville de Paris) centralise les demandes

Soutenir les parents avant et après la naissance (jusqu'à l'âge de 3 ans en théorie). 13 couples et 9 bébés accueillis actuellement.

Moyenne d'âge des usagers : pas plus de 22 ans. Généralement peu qualifiés, emplois précaires, revenus mensuels entre 500 et 1 200 €. Souvent issus de parcours chaotiques, « encore dans une problématique adolescente »

« Nous agissons comme une famille de substitution en leur transmettant des repères » ; « Nous les aidons à voir la naissance du bébé comme une période ouvrante, une opportunité »

Procurer un logement durable, soutenir la construction d'une famille et faciliter l'insertion sociale et professionnelle

D'abord hébergés dans un studio meublé (résidence Sonacotra) pour 3 à 6 mois. Ensuite emménagement dans un T2 ou T3 à bail glissant (OPAC, 3F) « La plupart du temps ces couples vivaient séparément. »

Peu de temps après l'admission est conclu un « contrat d'accompagnement » qui prévoit notamment des temps de rencontres obligatoires.

Aide aux démarches, accès à l'emploi, reconstruction de l'estime de soi.

Partenariats variés. Ainsi l'assoc n'est pas « toute-puissante » face aux familles, et cela permet aussi de compenser des financements fragiles

Etat (insertion), département (protection enfance) ; et la pénurie de logements sociaux freine le développement. En outre l'assoc avance des frais à des familles fragiles. C'est périlleux.

Néanmoins les projets sont là : crèche familiale, groupe de parole, « maison verte ».

Mobilisation pour l'abrogation de la loi Sarkozy sur la prostitution / L'Amicale du Nid adapte son action à une prostitution plus clandestine

ASH- 04 & 18 /03/05 – 1503 – 12

Le Monde – 17/03/05 – 1503 – 22



Reprend des constats qui avaient déjà été faits et confirme donc l'impact des lois récentes. Pose aussi avec le Nid la question des modalités de l'aide aux personnes. Et puis quelques chiffres. Toujours bon si l'on n'en abuse pas. A vous de juger.

Assemblée nationale le 15 mars : réunies à l'initiative de l'assoc Femmes publiques, différentes organisations ont tiré « les conséquences désastreuses » de 2 ans de la loi sécurité intérieure en matière de prostitution. Lettre ouverte au chef de l'Etat pour en réclamer l'abrogation urgente

Racolage passif : « le fait, par tout moyen, y compris par une attitude passive » de procéder publiquement au racolage d'autrui. « La marge d'interprétation offerte laisse rêveur » (Gisti)

En 2004 plus 5000 procédures pour racolage (dont 3725 à Paris)

Police « Nous menons une véritable entreprise de déstabilisation. Nous voulons casser les réseaux »

360 femmes seulement ont profité du dispositif de protection prévu : « l'appréciation des déclarations de la prostituée est laissée à la discrétion de la police ». Démantèlement de 7 réseaux en 2003 et 4 en 2004.

Prostitution repoussée dans des zones de non-droit, intervention des assoc plus difficile, plus d'insécurité, moins de prévention sanitaire.

Les assoc dénoncent « **l'arbitraire dans l'application de la loi** » : **arrestations brutales, injures racistes, etc. Exemple de 400 femmes (africaines) : disparues du bois de Vincennes, « enrôlées dans une prostitution proche de l'esclavage, complètement isolées »**

Le « Bilan du Nid : 1 an d'observation des évolutions des publics, des modalités des politiques et des pratiques » - ne se prétend pas exhaustif

Prostitution des femmes françaises (affichettes, tél.,

Internet, etc.) moins repérables ; les femmes d'Europe de l'Est ont des proxénètes « exigeants » ; celles d'origine africaine souvent sous l'emprise de réseaux mafieux « adeptes de pratiques magiques ».

Clients et « citoyens » plus arrogants et violents

Interventions policières différentes d'une ethnie et d'une ville à l'autre

Justice, social, médical mis en difficulté « par les lois promulguées en cascade ». Leurs réponses ressortissent souvent au « système D »

Il faut modifier les pratiques : travail de rue de plus en plus difficile et risque de faire repérer les personnes ; accueil d'urgence en augmentation.

L'accompagnement reste aussi important, il faut s'adapter aux différences culturelles, pbs linguistiques : mobilisation notamment pour suivre les immigrés en situation irrégulière

Question hébergement : hôtels trop chers, manque places CHRS, durées prises en charge trop courtes

Préconise partenariats et formation des travailleurs sociaux qui interviennent auprès de ce public

Rapport disponible au 01 41 41 95 95

Des propositions pour protéger « les femmes de l'immigration » et améliorer leur insertion

ASH- 11/03/05 – 1518 - 12



Effectivement très sympathique ce rapport et les propositions qu'il dégage sont intéressantes. A suivre en tous les cas.

Rapport remis à la ministre de la Parité : « Femmes de l'immigration : exercer le plein exercice de la citoyenneté, à part entière, à parts égales »

Importance de l'accès aux droits (manque d'information). Propose l'élaboration d'un « guide de l'égalité entre les hommes et les femmes de l'immigration » traduit en plusieurs langues

Mariages forcés : harmoniser l'âge nubile à 18 ans pour les 2 sexes, instaurer un « délit de contrainte au mariage » et assimiler les victimes de mariages forcés à celles de violences conjugales (accès aux mêmes droits)

Mutilations sexuelles féminines : allongement du délai de prescription (20 ans à partir de la majorité)

Garantir leur place dans la société : cela commence dès l'école où les stéréotypes pèsent encore. Modules de formation à la mixité dans les IUFM

Valorisation de leur parcours de vie : création d'un « réseau de mille femmes ». Mettre en relation les jeunes et leurs aînées (assoc.) : rencontres, fêtes, etc. Devrait intégrer la plate-forme ministérielle « Contemporaines » : www.femmes-egalite.gouv.fr

On trouve notamment sur ce site la synthèse du rapport qui a été bien accueilli par la ministre.

Formations sociales : un décret précise les compétences restées dans le giron de l'Etat - Réactions

ASH- 04 & 11/03/05 - 1508 - 12



A consulter bien sûr pour plus de détails. Lisez la réaction de l'ANAS en deuxième partie.

Décret n° 2005-198 du 22/02/05, J.O. du 01/03/05

Reste à l'Etat la création des diplômes et titres de travail social. (Après avis de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale.)

Titres et diplômes délivrés « dans le respect des orientations définies par le ministre des affaires sociales »

Détaille modalités de déclaration, qualifications des directeurs, responsables de formation et formateurs.

L'ANAS s'inquiète de la déqualification des personnels de formation

Courrier à M. Borloo : « nivellement par le bas » opéré par le décret, en recul par rapport au décret du 06/05/80 sur la formation des AS

Directeurs : 5 ans d'expérience au lieu de 7 et diplôme niveau II ou III au lieu du DSTS

Responsables de formations : 3 ans d'expérience au lieu de 5 et la fonction de formateur n'est plus exigée. Le DSTS n'est plus un préalable.

Réforme du code de la famille en Algérie - Un impact limité pour les immigrés vivant en France

ASH - 25/02/05 - 1495 - 12



Nous sommes loin de traiter avec exhaustivité cette question complexe. Mais il nous a paru important de signaler les quelques changements induits pour les familles vivant en France. Vous aider à y voir un peu mieux, dirions-nous.

Maintien du tuteur matrimonial

L'époux a obligation d'assurer le logement à ses enfants mineurs dont la garde est confiée à la mère en cas de divorce ou répudiation

Abolition du mariage par procuration

Polygamie désormais soumise au consentement préalable de « toutes » les épouses et à l'autorisation du Pdt du tribunal

En France

En principe en matière de statut des personnes s'applique la loi correspondant à la nationalité

Cas le plus fréquent : le mari part en Algérie, il obtient un divorce à son avantage (parfois il emmène les enfants). Le juge français peut refuser d'appliquer cette décision qui bafoue le principe d'égalité entre hommes et femmes mais beaucoup de femmes mal informées n'y parviennent pas.

Conséquences du nouveau code

Reconnaissance de l'exercice de l'autorité parentale par les femmes : les femmes pourront quitter l'Algérie avec leurs enfants sans crainte que leur ex-époux s'y oppose

Reconnaissance de la nationalité algérienne par filiation maternelle : jusqu'à présent quand les femmes algériennes épousaient un étranger leurs enfants avaient besoin d'un visa pour entrer en Algérie. Ce ne sera plus le cas.



L'aide légale à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé

ASH - 11/03/05 - 1519 - 13



Peut être utile.

Accessible aux assurés dont les revenus dépassent de 15 % au maximum le plafond de la CMU complémentaire, le nouveau dispositif d'aide à la souscription d'une complémentaire, est entré en vigueur au 01/01/05

Loi 2004-810 du 13/08/04, J.O. du 17/08/04

Décret 2004-1450 du 23/12/04, J.O. du 31/12/04

Conditions d'octroi

Critère de résidence

Ressources

Montant de l'aide

Formalités

Demande

Décision

Choix de l'organisme et du contrat

de protection complémentaire

Modification de la situation du bénéficiaire en cours de droit

Modification du foyer

Suspension des prestations

Fin du contrat

Renouvellement de l'aide

Contrat unique / plusieurs contrats dans un même foyer

Voies de recours

Amiable / contentieux

La Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité

ASH – 25/03/05 – 1529 - 13



Peut être utile. D'autant que l'on en parla, parla...

Loi 2004-1486 du 30/12/04, J.O. du 31/12/04

Décret 2005-215 du 04/03/05, J.O. du 06/03/05

L'instance n'est pas encore complètement opérationnelle.
Service téléphonique ouvert « prochainement » 08 1000 5000.

Composition de la HALDE
Président / Collège / Comité consultatif / Directeur général
/ Personnel

Compétence de la HALDE

Comment la saisir

Saisine directe - Saisine par un intermédiaire
Auto-saisine

Différents modes d'intervention

Recueil d'informations
Médiation
Recommandations
Information des autorités publiques
Saisine de la justice

Autres rôles

Mission générale de promotion de l'égalité
Mission de consultation et de proposition auprès des pouvoirs publics
Remise d'un rapport annuel



Parution des décrets des nouveaux dispositifs

ASH – 25/03/05 – 1528 - 21



Deux sourires parce que la parution est intervenue rapidement, comme promis. Pour le reste à vous de lire, de vous renseigner. Cela vous concerne forcément.

Contrat d'avenir

Décret n° 2005-242 du 17/03/05, J.O. du 18/03/05
Faciliter l'insertion des titulaires RMI, ASS ou API
Employeurs secteur non marchand et structures IAE

Entrée en vigueur prévue 01/04/05

Condition d'ancienneté dans les minima « au moins 6 mois au cours des 12 derniers mois »

Convention employeur avec bénéficiaire, président CG ou maire et représentant de l'Etat : définition projet professionnel, conditions d'accompagnement dans l'emploi, actions de formation ou VAE

Pour l'employeur, aide versée par l'organisme débiteur de l'allocation + aide de l'Etat (différentiel de salaire, dégressive sur 3 ans mais constante pour IAE), les deux ne pouvant dépasser le rémunération versée au bénéficiaire

Pendant la durée du contrat les allocataires ASS bénéficient de l'allocation, diminuée de l'aide Etat versée à l'employeur
Titulaires RMI conservent la part « familiarisée » (idem CI-RMA) : différentiel RMI de l'ensemble du foyer et celui d'une personne seule

Contrat insertion - RMA

Décret n° 2005-242 du 17/03/05, J.O. du 18/03/05
Dispositif étendu aux allocataires ASS et API.
ASS perçue pendant le contrat (idem plus haut)

Contrat initiative emploi (CIE) / Contrat accompagnement dans l'emploi (CAE)

Décret n° 2005-243 du 17/03/05, J.O. du 18/03/05
Entrée en vigueur possible au 01/05/05
Faciliter l'insertion pro des personnes sans emploi rencontrant des « difficultés particulières »
CAE : remplace CES et CEC
CIE : remplace le CIE ancien, SIFE et SAE
L'employeur perçoit une aide de l'Etat (à condition durée hebdomadaire du travail = ou + 20 h)
De plus exonérations d'une part cotisations sociales
Durée des conventions : ne peut excéder le terme du contrat de travail (si CDD) ni 24 mois si CIE CDI

Droit à l'accompagnement vers l'emploi (- de 26 ans)

Décret n° 2005-241 du 14/03/05, J.O. du 18/03/05
Jeunes en difficulté de 16 à 25 ans révolus
ML et PAIO chargées d'en garantir l'accès
« Développer / restaurer l'autonomie des personnes dans la conduite de leur parcours d'insertion »
Dans le cadre contrat d'apprentissage, contrat professionnalisation, jeune en entreprise projet de création »

Volet « accompagnement dans l'emploi » du CIVIS

Décret n° 2005-241 du 14/03/05, J.O. du 18/03/05
Pour les jeunes niveau V/V bis, doit viser en priorité « les métiers en développement » ou secteurs qui ont du mal à recruter

Conclu pour un an avec possibilité de reconduction pour un an maximum « lorsque l'objectif d'insertion pro n'est pas atteint » (pour les V/V bis possibilité renouvellement d'un an jusqu'à la réalisation du projet d'insertion). Les titulaires majeurs peuvent recevoir une allocation quand ils ne perçoivent rien d'autre

Bénéfice ouvert à la signature du contrat (ou au 18^e anniversaire) et pour toute sa durée à concurrence de 900 € par an (entre 5 et 10 € par jour). ML ou PAIO devront recevoir les éléments de calculs.

Logement

2 conventions triennales signées entre le ministère et respectivement Sonacotra / UFJT.

Visent jeunes en CIVIS, contrat aidé, apprentis, etc.

UFJT s'engage à fournir 30 000 logements

Sonacotra s'engage à en fournir 10 000

Les nouveaux contrats aidés – inquiétudes et réponse de M. Borloo

ASH – 04 & 18 /03/05 – 1504 - 21



Voilà ce qu'on peut dire aujourd'hui sur cette question. A lire car ces informations concernent votre public. Et à suivre bien sûr.

FNARS, Coorace et réseau chantiers-école estiment que les contrats d'avenir et d'accompagnement dans l'emploi devraient coûter 3 fois plus cher à l'employeur que les anciens dispositifs.

Demandent à M. Borloo « une rectification des mesures annoncées avant qu'elles ne produisent leurs conséquences néfastes »

M. Borloo : les CES et CEC en cours pourront faire l'objet d'un avenant de 6 mois

Prise en charge par l'Etat : 95 % de la rémunération concernant ces 2 contrats.

Les associations estiment avoir été « entendues ».

Un point demeure en suspens : le financement des coûts de formation complémentaire

Contrat jeune en entreprise : étendu à l'ensemble des 16/25 ans susceptibles d'en bénéficier

L'aide de l'Etat est révisée au 01/04 : 150 € mensuels (Smic) au lieu de 225 € actuellement

Décret n° 2005-221 du 09/03/05, J.O. du 11/03/05

Le chômage atteint, pour la 1° fois en cinq ans, le taux de 10 % - Eclaircissements INSEE

ASH – 04 & /03/05 – 1502 - 21



Nous avons traité succinctement cette information dans notre dernier numéro. Nous la complétons avec même une sorte de flash-back qui n'a rien de réjouissant. Le commentaire est décidément toujours aussi désolé.

Ce seuil n'avait pas été franchi depuis 02/2000

Evolutions sur un an

Chômage : plus 1.6 %

Chômage des jeunes : plus 3.1 % (moins 1% sur un mois)

Chômage longue durée : plus 5.6 %

Inscriptions ANPE : encourageant, moins 2.5 %. Moins 13.5 % entrées suite licenciement économique, moins 5.5 % autre cause licenciement et recul des premières entrées

et des entrées suite fin d'intérim (respectivement moins 5.3 % et 3.6 %)

Indicateur chômage structurel : le nb de sorties est préoccupant, moins 10 % sur un an. Chute des reprises d'emploi déclarées et d'entrées en stage (respectivement moins 2.7 % et 12.7 %)

INSEE : révision annuelle de ses évaluations. Au sens du BIT, le chômage a atteint 10 % de la population active dès octobre 2003

En janvier 2005 il était même à 10,1 %

Touche toutes les catégories socio-professionnelles et touche surtout les jeunes.

Entre 03 et 04 le taux de chômage des 15/29 ans passe de 16,5 à 17,4 %. Augmentation la plus forte pour les titulaires du seul baccalauréat.

Les créations d'emplois 2004 ne se traduisent pas en baisse du chômage. Réductions dans l'industrie et créations dans le tertiaire qui ne répondent pas à la demande créée par l'industrie

Plus 9.2 % de RMistes en un an

ASH - 18/03/05 – 1520 - 21



Ce chiffre avait déjà été annoncé. Là il se précise et surtout le lien Internet pour ceux qui voudraient en savoir plus.

Recensement CNAF

Fin 04, + 1.2 millions de RMistes pour la France entière. Soit En métropole, + 9.2 % sur un an

Conjoncture difficile - Réforme des conditions d'indemnisation du chômage (augmentation du chômage non indemnisé : + 9 % fin 2004).

www.caf.fr, rubrique « Coup d'œil sur... »



En un an, l'Agence de rénovation urbaine a réussi à s'imposer

Le Monde – 21/02/05 – 1493 – 22

ASH – 25/02/05 – 1493 - 22



Un point d'interrogation parce que le bilan est pour l'instant impossible à dégager. Des éléments déjà positifs mais quant au fond c'est complexe.

L'ANRU s'est imposée dans le champ de la politique de la ville.

« Guichet » vers lequel se tournent les collectivités locales pour obtenir des subventions et remodeler les quartiers en difficulté

Centralise les crédits de l'Etat, 1 % patronal, mouvement HLM, Caisse dépôts et consignations.

Elle doit collecter 5 milliards pour un programme prolongé jusqu'en 2011 : raser 250 000 logements sociaux et en reconstruire autant + réhabilitations

Elle a déjà approuvé 85 dossiers (120 quartiers : 39 000 démolitions et 36 000 reconstructions). 2.7 sont milliards engagés.

180 autres projets (250 quartiers et plus de 2 millions d'habitants) en cours d'instruction.

Seine-et-Marne, Rhône-Alpes, par ex., les élus en ont une vision positive : mutualisation des moyens financiers vécue comme une simplification, l'ANRU est prête à financer une gamme d'actions large. Ailleurs on ne voit pas trop de différence...

Il est trop tôt pour évaluer l'action de l'ANRU. La Politique de la Ville c'est du long terme.

Pour l'instant les sommes effectivement utilisées sont faibles, ce qui est normal : opérations complexes. En outre beaucoup d'organismes HLM manquent d'argent et de personnels.

Opérations de surcroît douloureuses, « pas toujours souhaitées par les habitants » (rapport Fondation Abbé Pierre)

Le nb de logements rasés est légèrement supérieur à celui des reconstructions

Le rééquilibrage (communes voisines) de l'offre sociale est difficile. Egoïsmes locaux.

« La crise des quartiers (...) n'est pas seulement le résultat d'une crise architecturale ou urbaine (...) mais plus profondément une crise du modèle social qui structure notre vie en société » (Fondation Abbé Pierre)

Protestations contre la reprise des expulsions et la hausse des loyers

ASH - 18/03/05 - 1500 - 22



Les initiatives se multiplient. Elles sont intéressantes, et surtout laissent présager des débats vifs, pour le moins, au moment de la loi « Habitat pour tous ». Les chiffres, eux se répètent inlassablement. A lire.

Manifestation le 13 mars contre les expulsions sans relogement, pour un service public du logement et l'opposabilité du droit au logement.

Fondation Abbé-Pierre : pour les expulsions, les statistiques

2004 ne sont pas connues officiellement mais semblent en hausse, en tout cas à Paris.

La loi de cohésion sociale prévoit le maintien dans les lieux en cas de reprise des paiements mais la Fondation constate que c'est presque impossible : situation des familles trop dégradée.

Entre outre ne concerne que le parc public (la moitié des locataires de France).

De nombreuses assocs demandent un moratoire sur les expulsions

Les maires de Bobigny (93) et Louvroil (59) lancent un appel aux maires de France pour généraliser les arrêtés anti-expulsions.

Assemblée nationale le 15 mars : examen d'une proposition de loi (députés communistes). Interdiction d'expulser pour motifs économiques et sociaux. Pas adoptée

Hausse des loyers : selon une étude de l'assoc Consommation logement et cadre de vie (CLCV), plus de 64 % des augmentations HLM pour 05 sont supérieures au 1.9 % recommandé par le ministère. La moyenne serait 2.12 %.

Le ministre a demandé aux préfets de réagir à ce type d'augmentation mais ils le font rarement.

CLCV souhaite que l'intervention gouvernementale « devienne contraignante », et que soit adopté un « mécanisme de réelle régulation »

Le ministre : envisage de fixer le taux sur l'indice des prix, moins élevé que le coût de la construction. Dans la loi « Habitat pour tous » ?

Confédérations (familles, logement) : réclament une revalorisation des aides au logement

31 % des ménages pauvres sont logés dans le parc HLM. Leur effort est de 8.2 % (compte-tenu de l'APL). Dans le parc privé l'effort est de 25.5 %.

Des réponses partielles sur le déficit des CHRS Réactions FNARS et DGAS

ASH - 25/02/05 - 1506 - 22



Un peu triste ce rapport vous le verrez. Sur cette question difficile du logement sur laquelle sans arrêt nous sommes amenés à nous arrêter, les chiffres paraissent pauvres, et comme il est dit, des recommandations déjà anciennes n'ont pas été suivies. Alors ?

Rapport commandé aux inspections générales affaires sociales et finances en vue de propositions « compatibles avec les impératifs budgétaires » face aux difficultés de ces établissements depuis 3 ans

Le rapport souligne que les mêmes constats avaient été faits en 1993 : recommandations non suivies

Coûts salariaux mal évalués et sous-estimés. Plus 8.7 % entre 01 et 03 (circulaires budgétaires + 2.39% en 02 et + 0.90 % en 03)

Crédits Etat très mal répartis entre les régions : taux quasiment uniforme de reconduction. Crédits « non

reconductibles », dégagés dans l'urgence de plus en plus utilisés pour pallier les déficits

Mieux répartir les crédits et renforcer le pilotage. A ces conditions seulement la mission propose de revoir la dotation « dans une fourchette de 10 à 12 millions d'euros » : à peine plus que le coût des contentieux. La FNARS évalue le rattrapage à 50 millions

Propose de « discriminer » les régions plus chères que la moyenne nationale (les gestionnaires estiment impossible une comparaison de coûts à la place, trop de facteurs entrant en jeu).

Préconisation d'un système unique d'indicateurs : budgétaires, de performance et de qualité. Avec un renforcement du système d'information pour construire « un référentiel de coût fondé sur la définition de prestations comparables »

Amélioration du pilotage par l'administration centrale, meilleure évaluation du GVT

La FNARS et la DGAS vont former un groupe de travail : formuler des propositions avant l'été

Regrette l'approche uniquement financière et demande que la réforme des outils de pilotage s'inscrive dans une « démarche progressive et concertée » avec les assocs.

Le montant de 10 à 12 millions jugé insuffisant

voix contre 6) a estimé que la réforme violait l'art. 17 de la charte sociale européenne sur le droit aux soins des enfants et adolescents. Valeur essentiellement morale et politique



La DIV prépare la mise en place des « dispositifs de réussite éducative »

ASH – 25/02/05 – 1497 - 22



Nous donnons seulement l'architecture, le lien Internet devant permettre de répondre à toutes les questions que vous vous poseriez sur un dispositif tout nouveau sur lequel il paraît indispensable de se tenir informé.

« Note de cadrage » - www.i.ville.gouv.fr. rubrique « nouveautés »

Objectifs généraux « donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite »

Public prioritaire : 2/16 ans en ZUS ou ZEP

Structure juridique support employant des équipes pluridisciplinaires de soutien et des associations (« professionnalisme reconnu »)

Confidentialité des informations (possibilité d'élaborer des chartes »)

Possibilité d'internats

Modalité du dossier de candidature.



1.5 million de personnes bénéficiaient de la CMU fin 2003

ASH – 18/03/05 – 1521 - 23



Pour un certain nombre de statistiques, il faut attendre ainsi le printemps. Des chiffres, qui parlent, et qu'on peut voir « parler » sur Internet.

DREES : 1.5 million bénéficiaires au 31/12/03, soit 140 000 de plus en un an

CMU complémentaire : 4 millions de bénéficiaires en métropole et + 600 000 dans les DOM

AME : 170 000 personnes (les 3/4 en Ile-de-France) « mais il semble que ces effectifs soient orientés à la baisse »

www.emploi-solidarite.gouv.fr

Europe et AME : le Comité européen des droits sociaux (7

La CSF demande un accompagnement renforcé des familles

ASH – 18/03/05 – 1533 - 24



Des réactions, des études qui parlent de votre public. Peut-être pas immensément réjouissant mais si cela peut étayer vos constats et partenariats... Nous le croyons.

Le projet de loi (voté le 24 mars) « n'affiche aucune ambition visant à favoriser la réussite de tous et ne prévoit

pas de moyens visant à sortir les établissements des quartiers populaires de la spirale du ghetto ».

S'inquiète de la promotion de la voie professionnelle auprès des élèves en difficulté

Considère que rôle des familles et assocs est ignoré

Voudrait : « une réelle éducation au choix d'orientation tout au long du collège », renforcement des REAAP, des « pédagogies différenciées et parcours individualisés »

Etude de l'Education nationale : « les trajectoires scolaires des enfants pauvres »

6 ans après l'entrée au collège un quart des enfants « pauvres » a quitté le système, contre un dixième pour l'ensemble des jeunes

« A niveau scolaire donné, il semble que les vœux soient moins ambitieux pour les familles des groupes a priori les moins favorisés »

www.education.gouv.fr



D'un décodeur du langage administratif à une étude sur les mécanismes de l'altérité il y a vraiment plusieurs niveaux d'intérêt ce mois-ci.

Et à dessein nous n'avons organisé aucun classement : ainsi de l'un à l'autre espérons-nous que rien ne vous échappera. Comme dans une foire aux livres en quelque sorte, un mélange d'où peuvent émerger des trouvailles.

ASH DU 25/02/05 – 1496 – 31



Nous ne pouvions faire l'impasse sur une publication relative à la formation en travail social après nous être fait l'écho d'un vif débat là-dessus dans notre dernier numéro. De questions qui vous interpellent ainsi directement à des analyses plus théoriques, il y a de tout, comme d'habitude. Biblio à feuilleter, si l'on ose dire.

« La formation en questions »

Numéro de « Empan » sur le sens. « Une formation qui ne forme pas des techniciens mais des professionnels et qui accorde une place importante à la dimension éthique ».

N° 56 – 12/04 – Ed. érès – 16 €

La fonction de cadre d'équipes sociales. Comprendre, agir, évoluer.

15 000 professionnels à l'interface entre les équipes de terrain et direction.

Références, modèles, compétences ?, pour assumer « un jeu de tensions » entre les interrogations sur le sens des travailleurs sociaux et les sollicitations formulées par les directions

Travaux sociologiques et entretiens.

D. Dépinoy-Brunel, J-P Feutry – Ed. ASH – 17 €

Adolescents en dérive

Colloque CEMEA

Professionnels du réseau « Jeunes en errance » : Inquiets de rencontrer des ados pour qui tout semble aller mais qui donnent des signes d'alerte (toxico, dérives, décrochages scolaires ou sociaux...)

www.cemea.asso.fr, rubrique « social », puis « errance »

Sociologie des « quartiers sensibles »

Etat documenté des travaux sociologiques, débat autour de 4 thématiques

- 1) Constitution de la question des banlieues en pb social
- 2) Modes de vie des populations et stratégies de lutte contre la ségrégation
- 3) Sens des délinquances juvéniles et violences urbaines
- 4) Réponses institutionnelles : politiques de la ville, aide et action sociales

C. Avenel – Ed. Armand Colin, coll.128 – 8.50 €

Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité.

Origine ethnique, âge, orientation sexuelle, catégorisation et infériorisation sont des processus généraux et universels.

Comment fonctionne cette « production », comment les « dominants » imposent les contraintes, comment les « altérisés » composent

A travers des études de cas il s'agit de « déconstruire les représentations stéréotypées de la réalité sociale »

Sous la direction de C. Cossée, E. Lada, I. Rigoni – Ed. Armand Colin – 23 €

La précarité

Temps partiels, CDD, accidents de la vie.

Dénonciation en particulier de la flexibilité et instabilisation de l'emploi « fard idéologique des nouveaux discours du management »

P. Cingolani – Ed. PUF, coll. Que sais-je ? – 8 €

Comment soutenir les étrangers : Dans leurs démarches entrée et séjour. Le Gisti publie un guide : dispositions en vigueur, conseils sur la manière de présenter les demandes

ASH DU 04/03/05 – 1501



Un outil qui peut être utile

« Répertoire des métiers du travail social »
L'édition 2004 est parue : fiches par métiers.
Conditions d'accès, contenu des formations et modalités de
l'exercice professionnel
www.social.gouv.fr

Le Monde – 1499 - 31



Nous aimons l'architecture que l'on nous présente de ce livre sur la drogue Voilà. Il n'est pas cher, vaut peut-être le coup. Pour faire un point en quelque sorte. Et puis de l'aspect pratique, pour pas cher... A vous de voir.

Le mythe d'une société sans drogue dénoncé par une magistrate (22/02/05)

Ancienne présidente de la MILDT, Mme Maestracci tente de dépasser les clivages qui « polluent souvent le débat ».

Synthèse très pédagogique des données connues.

Il faut tourner le dos au mythe d'une société sans drogues
« Ne faut-il pas admettre que la recherche de drogues est, comme la recherche du bonheur ou la prescience de la mort, consubstantiel à l'homme ? (...) Admettre cette évidence n'est pas baisser les bras, c'est au contraire définir la marge de manœuvre de l'action à conduire : réduire les dommages physiques ou sociaux liés à la consommation de drogues »

« Les grandes campagnes de communication ne font pas en elles-mêmes prévention (...) elles sont trop générales pour s'adapter à la diversité des comportements ».

Les drogues – PUF - Que sais-je ? – 8 €

Le Petit Décodeur : les mots de l'administration en clair (25/02/05)

Manuel anti-jargon administratif

Quelques 3000 mots et expressions « traduits »

La « viduité » est le veuvage, etc.

Ed. le Robert – 5.95 €



Vous verrez de quelle manière on « s'arrache » l'exclusion, et jugerez si vous trouvez ces luttes d'influence logiques ou indécentes.

Dans l'ensemble, très techniques ces Brèves : beaucoup de liens Internet, prolongement des autres rubriques. Possibilités en particulier d'étudier plus finement les mécanismes de la décentralisation.

D'informations toutes simples pour vous aider dans le quotidien à l'Europe bien sûr, un tour très large en peu de temps.

Nous sommes frappés par la création d'un groupe de réflexion autour de l'exclusion bancaire, décidément c'est une question qui mobilise. Frappés aussi de l'insistance avec laquelle, autour du plan de santé mentale notamment, on insiste sur l'importance / nécessité du secteur social.

ASH DU 25/02/05 – 1509 - 31

Santé mentale : la Fédération Croix-Marine demande un renforcement du secteur associatif

Accueille bien l'ambition et les grandes lignes du plan « psychiatrie et santé mentale »

Reste vigilante sur la continuité des soins entre secteur psy et dispositifs médico-sociaux et sociaux

Nécessaire de renforcer le rôle du secteur associatif « qui dispose d'une place privilégiée »

« Les transferts sociaux en faveur des familles : une évaluation macro-économique »

Part réelle de l'aide aux familles dans le PIB ? En terme de prestations directes, stable depuis 15 ans, à 2,8 % du PIB.

Mais les transferts sont nombreux et difficiles à chiffrer.

www.social.gouv.fr

ASH DU 04/03/05 – 1507 - 31

Financement de la décentralisation du RMI

Circulaire n° NOR/LBL/B/05/10013/C du 18/02/05

www.dgcl.interieur.gouv.fr

Mécanismes et calendrier d'ajustement

De fait le droit à compensation définitivement établi ne pourra tenir compte que des dépenses exécutées par l'Etat en 2003, plus surcoût éventuel suite à la réforme de l'ASS et de la création du RMA « à l'exclusion de l'évolution des dépenses du RMI liées aux effets conjoncturels »

M. Raffarin (7/03) : l'Etat « paiera les dépassements ». (AHS 11/03/05)

Décentralisation

Une circulaire commente les modalités de compensation financière aux régions et aux départements des transferts de compétences

Circulaire n° NOR/LBL/B/05//10009/C du 11/02/05

www.dgcl.interieur.gouv.fr

Piqué au vif, le Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE) entend se montrer plus offensif. Le gouvernement a installé un comité de suivi du plan de cohésion sociale (Voir Brèves RVP 02/05)

Cette mission s'inscrit pourtant potentiellement dans les prérogatives du CNLE : assister le gouvernement, assurer une concertation, émettre des propositions dans ce domaine

Alors affaiblissement de l'instance, ou non ?

Décision de créer des groupes de travail et de remettre des propositions au gouvernement (perspective de la conférence nationale de lutte contre l'exclusion).

ASH DU 11/03/05 – 1512 - 31

« Les déterminants individuels des dépenses de santé : l'influence de la catégorie sociale et de l'assurance maladie complémentaires »

Etude DREES, février 2005

Age et sexe bien sûr, ouvriers ou cadres. Le niveau d'éducation influe davantage que le revenu.

Abordés également : assurance maladie complémentaire, CMU, etc.

www.sante.gouv.fr

CI-RMA : les rémunérations ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu

Rémunérations imposables depuis le 20/01/05

Loi cohésion sociale : permet de percevoir la prime pour l'emploi

Le complément RMI éventuel est toujours exonéré d'impôt sur le revenu

Femmes et emplois aidés

DARES : entre 1990 et 2002 la part des femmes dans des dispositifs reste relativement stable

En 2002 elles représentent 52 % des entrées

Dans les contrats du secteur non marchand elles représentent presque 2/3 des embauches

« Les inégalités entre les femmes et les hommes : les

facteurs de précarité » (Mme Milewski)

Dans quelle mesure les inégalités concurrent-elles à accroître les risques de précarité pour les femmes ?

Inadéquation et insuffisance des modes de garde pour la petite enfance.

APE : « trappe à inactivité ». en réviser les conditions d'attribution (durée plus courte, incitations pour les pères) ,

Emplois partiels, horaires inadaptés, etc., facteurs qui renforcent le maintien des femmes dans l'éducation des enfants.

www.ofce.sciences-po.fr

Admission aux allocations de solidarité

Pour ASS, allocation insertion et équivalent-retraite les personnes sans emploi doivent désormais présenter leur carte de d'assurance maladie au moment de la demande.

FSL : précisions sur l'après décentralisation

Décret des nouvelles modalités d'application

Décret n° 2005-212 du 02/03/05, J.O. du 04/03/05

Règlement intérieur, ressources prises en compte, convention de gestion financière etc.

Les nouvelles attributions des CG

« Droits des malades info » triple ses horaires

0 810 51 51 51 (coût d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 14 à 20 heures

Issu de la loi Kouchner sur le droit des malades

Tout le monde peut appelé, le services sociaux le font : droits sociaux, droits des personnes, problèmes d'assurance, etc.

Triste anniversaire pour la suspension de peine pour raisons médicales

Loi 2002 suspend les peines : si pronostic vital engagé ou pathologie durablement incompatible avec incarcération.

Fin 2004 154 personnes en avaient profité

Le Pôle de réflexion et d'action (13 assoc dont FNARS, Croix Rouge, Syndicat magistrature etc.) s'inquiète de ce bilan. www.actupparis.org

La demande est un « parcours d'obstacles », le ministère de la Justice ajoute un critère « d'atteinte à l'ordre public » non prévu par la loi et la loi Perben II resserre encore les conditions.

Le collectif s'alarme de « l'obstination » à répondre à la question avec le projet d'hôpitaux-prisons par ex. « Exploitation des peurs et désinformation »

Une pétition pour « sauver l'Europe sociale »

Lancée par le Réseau Européen de lutte contre la pauvreté (EAPN).

Réintégrer la dimension sociale dans la « stratégie de Lisbonne »

www.soseurope.org

La Commission européenne propose la création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes »

« Soutien technique » dans la « lutte contre la discrimination

fondée sur le sexe »

Collecter les données, stimuler la recherche, élaborer des outils pour appuyer l'intégration du principe d'égalité dans les politiques européennes

Pourrait être opérationnel en 2007

ASH DU 25/03/05 – 1530 - 31

La France dans la moyenne au regard des objectifs de Lisbonne, selon le CES

Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne - www.ces.fr

Le Conseil européen retient 14 indicateurs

Situation de la France « plutôt bonne » dans une Europe à 25 mais « seulement dans la moyenne » dans une Europe à 15

Points faibles : taux d'emploi et taux de pauvreté

Exclusion bancaire

Groupes de travail installés début avril pour des conclusions « fin du printemps » au mieux.

Carte de paiement prépayée, moyens de paiements alternatifs aux chèques (services publics), etc.

UFC - Que choisir propose « un service bancaire universel » (compte et moyens de paiement sauf chéquier) qui serait proposé à tous les demandeurs.